Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260430-DCC26_055-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ASSEMBLEES

DCC26-055

OBJET : CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERNES

Monsieur Christian SORIEUX, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de son fonctionnement, le Conseil communautaire peut s'appuyer sur des commissions internes chargées de préparer ses travaux et d'éclairer les décisions.

Ces commissions permettent d'associer les élus à l'étude des politiques publiques communautaires, dans une logique de co-construction, d'anticipation et de pédagogie.

2. OBJET DES COMMISIONS

Les commissions thématiques constituent des **instances internes de travail**.

Elles ont pour objet :



- d'examiner les projets et actions relevant des compétences de la Communauté de communes ;
- de préparer les décisions soumises aux Bureaux et Conseils communautaires ;
- de favoriser les échanges entre élus et services ;
- de permettre une meilleure appropriation des politiques publiques communautaires.

Les commissions :

- sont **créées en tant que de besoin**, en fonction des politiques publiques et des projets de la collectivité ;
- peuvent **évoluer** au cours du mandat ;
- sont réunies à l'initiative du Président ou de la Vice-présidence en charge du domaine concerné.

Leur fonctionnement est calqué sur celui des commissions municipales (article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales).

3. NATURE DE L'INTERVENTION

Les commissions thématiques :

- ont un rôle **consultatif** ;
- ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel ;
- ne se substituent pas au Conseil communautaire ni au Président.

Elles interviennent en amont des décisions.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260430-DCC26_055-DE

4. COMPOSITION

Les commissions sont :

- **présidées** de droit par le **Président** de Roche aux Fées Communauté. Chaque commission doit désigner un(e) **vice-président**(e) qui peut la convoquer et la présider en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

- composées de **conseillers communautaires** désignés par le Conseil communautaire; *Il est possible **d'ouvrir** ces commissions aux **conseillers municipaux** des communes membres si le Conseil communautaire le décide.*

La composition des commissions doit respecter le principe de la **représentation proportionnelle** pour permettre l'expression pluraliste des élus.

5. PERIMETRE DE CES COMMISIONS



Compte tenu des compétences de Roche aux Fées Communauté, il est proposé d'instituer les commissions thématiques suivantes :

	Thématique : Relative aux compétences :
Commission n°1 :	Sport
Commission n°2 :	Aménagement – Habitat - Mobilités
Commission n°3 :	Finances
Commission n°4 :	Economie – Commerce - Artisanat
Commission n°5 :	Transitions écologique, énergétique et Agriculture
Commission n°6 :	Culture - Tourisme
Commission n°7 :	Petite-enfance, Enfance, Jeunesse
Commission n°8 :	Numérique, Système d'Information Géographique (SIG), Informatique, Gestion Technique des Bâtiments (GTB)

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260430-DCC26_055-DE

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22 et L2121-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « *des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres* » ;

Il vous est proposé :

- *De **créer** les 8 **commissions thématiques internes** comme exposé ci-dessus, **pour toute la durée du mandat** ;*
- *De les ouvrir aux conseillers(ères) municipaux(ales) ;*
- *De renvoyer au règlement intérieur des assemblées de Roche aux Fées Communauté pour les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces commissions ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son Représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260430-DCC26_055-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel [illegible] 2026, s'est réuni le 28 avril 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT, Mme Yvette SAULNIER
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, Mme Lucie FILEAUX, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, M Éric PINEAU
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Muriel HÉLARY, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Patrick HENRY
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD, MME Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

BRIE	M Bruno PELLETIER *(donne pouvoir à Mme Michelle RIET)*
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Cyprien ESNAULT *(donne pouvoir à M Jonathan HOUILLOT)* M Frédéric POTIN, Mme Véronique PICOT, Mme Jennifer MAILLARD
MARTIGNE-FERCHAUD	M Jean-Pierre BOURNICHE, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (35 présents / 2 pouvoirs)

Nombre de votants : 37 ; Voix pour : 37 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 29/04/2026
Qualité : Président

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Patrick HENRY

Signé par : Patrick HENRY
Date : 30/04/2026
Qualité : VP HENRY P - Secrétaire de Séance